



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/87

## OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES INFORMATION

Envoyé en préfecture le 09/07/2018  
Reçu en préfecture le 09/07/2018  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20180705-2018\_87-DE

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 37**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 27 juin 2018**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 27 juin 2018**

**Le 5 Juillet de l'année deux mille dix-huit à 18h30**

à Saint Selve – Espace salle polyvalente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	E	Mme BETES	CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	A		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. MOUCLIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	Mme CANADA
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	E	Mme DEBACHY
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	Mme BURTIN-DAUZAN			

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CLEMENT est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/87

## OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES INFORMATION

Envoyé en préfecture le 09/07/2018  
Reçu en préfecture le 09/07/2018  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20180705-2018\_87-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territorial,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Vu la consultation préalable du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail lors de sa séance du 7 juin 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a institué également depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 un fonds pour favoriser l'insertion dans la fonction publique.

Ce fonds est alimenté par une contribution des employeurs publics qui n'atteignent pas le taux d'emploi fixé.

L'article 33 de la loi précitée prévoit en outre qu'un rapport annuel sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés soit présenté aux membres du Comité.

C'est ainsi que la situation de la Communauté de Communes de Montesquieu pour l'année 2017 présentée au Comité fait l'objet, conformément à la loi, d'une déclaration à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui assure la gestion administrative du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

La déclaration 2018 pour l'année 2017 s'établit comme suit :

Effectif total rémunéré déclaré au 01 <sup>er</sup> janvier 2017 :	<b>150</b>
Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi :	<b>9</b>
Effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi :	<b>14</b>
Taux d'emploi légal :	<b>9,33 %</b>
Montant des dépenses réalisées auprès d'entreprises adaptées :	<b>0</b>
Contribution au FIPHFP à régler en 2017 :	<b>0</b>



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/87

**OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION  
D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES  
INFORMATION**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018  
Reçu en préfecture le 09/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-243301264-20180705-2018\_87-DE

SLOW

La répartition des bénéficiaires est la suivante :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>Catégorie A</b>	0	1
<b>Catégorie B</b>	0	3
<b>Catégorie C</b>	2	8
<b>Total</b>	2	12

<b>Catégories de bénéficiaires</b>	<b>Nombre</b>
<b>Agents recrutés comme travailleurs handicapés</b>	12
<b>Fonctionnaires titulaires d'une ATI</b>	1
<b>Accidents du travail titulaire d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10 %</b>	1
<b>Total</b>	14

Après avoir été soumis à l'avis du Comité et conformément à l'article 35 bis de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ce rapport est présenté au Conseil de communauté.

***Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce rapport***

Fait à Martillac, le 5 juillet 2018

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

***Document signé électroniquement***